

Pendant les vingt quatre heures qui suivent l'accès convulsif et fébrile, le lait est absolument interdit, qu'il s'agisse du lait de la nourrice ou du lait de vache. On donne à l'enfant un peu de décoction d'orge, de l'eau bouillie sucrée et du thé léger, le tout par petites quantités, fréquemment répétées. Toutes les douze heures, on fait une irrigation de l'intestin avec un litre à un litre et demi d'eau salée à 1%. enfin on fait prendre successivement six paquets de 0 gr. 01 à 0 gr. 02 centigr. de calomel, à raison d'un paquet toutes les deux heures.

Grâce à ce traitement, on réussit dans la majorité des cas à enrayer la maladie. Au bout de 48 heures, on peut donner le sein. Quant aux enfants soumis à l'alimentation artificielle, il est bon d'attendre encore deux ou trois jours avant de leur faire prendre du lait.

Lorsqu'il s'agit d'un choléra infantile déjà arrivé à son plein développement, G. prescrit encore la diète, avec cette différence qu'il y ajoute du café noir en petite quantité. Il fait aussi pratiquer les lavages de l'intestin à l'eau salée plus fréquemment, toutes les trois à quatre heures, et prescrit des paquets dont voici la formule :

Calomel ....	0 gr. 005 à 0 gr. 015 milligr.
Salol.....	0 — 10 à 0 gr. 20 centigr.
Sucre.....	0 — 30 centigr.

Mêlez. — Pour un paquet : faites six paquets semblables.

A prendre : un paquet toutes les deux heures.

Lorsque l'enfant a pris les six paquets de calomel et de salol, on lui en administre d'autres qui ne contiennent que du salol aux doses sus-indiquées. On prescrit, en outre, le mélange ci dessous formulé :

Acide chlorhydrique médicinal .....	15 grammes.
Pepsine.....	4 —

F. S. A. — A prendre : 2 ou 3 gouttes dans de l'eau bouillie, quatre fois par jour.

Si les vomissements et la diarrhée ne cessent pas dès le second ou le troisième jour de ce traitement, on aura recours aux lavages de l'estomac pratiqués une fois par jour avec une solution très faible d'acide chlorhydrique, et, contre la diarrhée, aux irrigations de l'intestin avec une solution de tannin à 1 0/0, irrigations qui doivent toujours être précédées d'un lavement évacuant.

Le sein ne pourra être donné qu'après la cessation complète des vomissements et une diminution considérable de la diarrhée. Chez les enfants soumis à l'alimentation artificielle, on ne commencera l'usage du lait qu'après la disparition presque complète de tous les symptômes morbides.